

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

REDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

REDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

Abonnements et annonces
Paris, chez MM. HAVAS, LASTEYRE et O., place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

ROUBAIX, 27 JUN 1884

VIOLATION DU TRAITE DE TIEN-TSIN

Le 20 mai, M. Jules Ferry communiquait au Parlement le traité de Tien-Tsin, et ajoutait, dans une communication verbale :
« Une dépêche du commandant Fournier, datée du 18 mai, nous fait connaître que le retrait des garnisons chinoises du Ton-King s'opéra en vertu d'un accord passé avec le vice-roi, du 6 au 28 juin prochain, dans les termes suivants, dont le commandant en chef du corps expéditionnaire a reçu communication :

Après le délai de vingt jours, c'est-à-dire le 6 juin, évacuation de Lang-Son, Cao-Bang, Chai Khe et de toutes les places du territoire du Tong-King adossées aux frontières du Kuang-Tong et du Kuang-Si ; après le délai de quarante jours, c'est-à-dire le 26 juin, évacuation de Lao-Kaï et de toutes les places du territoire du Tong-King adossées à la frontière du Yunnan.

Tous les officiers se réjouissent et traitent même de mauvais patriotes ceux qui ne partagent pas leur confiance.
Or, voilà que les hostilités ont repris au Tonkin. Au moment où nos soldats, confiants dans l'arrangement conclu avec la Chine, se disposaient pacifiquement à occuper Lang-Son dont la possession nous est reconnue par le traité de Tien-Tsin, quatre mille réguliers chinois les ont assaillis. Nous avons eu sept morts et plus de quarante blessés.

Cet événement donne-t-il raison aux journaux anglais lorsqu'ils prétendaient que le traité de Tien-Tsin, présenté par M. Jules Ferry comme définitif, n'avait pas été accepté par la cour de Pékin, ou le commandant des troupes chinoises a-t-il agi sans ordre et de sa propre initiative ? Peu importe au fond : quel qu'en soit la cause, cette reprise soudaine des hostilités montre l'état précaire de notre occupation du Tonkin et détruit toutes les illusions qu'avait fait naître le traité de Tien-Tsin.

Quelle confiance, en effet, peut-on avoir désormais soit dans les lumières et la véracité de nos agents, s'ils tiennent pour définitivement conclu un présentement comme tel un traité qui ne l'est pas et que l'une des puissances contractantes est restée libre de désavouer, soit dans les dispositions de cette puissance si elle ne se croit point tenue d'obéir à un traité en bonne forme, et qui le débire au moment où il doit recevoir son exécution ?

Il faut donc renoncer à diminuer le corps d'occupation, et nos soldats, en admettant les hypothèses les plus favorables, devront toujours rester l'armée armée, prêts à repousser toute attaque, qu'elle vienne de la frontière ou de la rébellion.

Qu'on le remarque bien, d'ailleurs, ce ne sont point les Pavillons noirs qui ont ainsi trahissement attaqué nos troupes. La dépêche de l'Agence Havas le dit expressément : nous avons eu affaire aux « réguliers chinois ». Voilà donc un nouveau conflit avec la Chine ? Qu'en résulte-t-il ? On demandera sans doute une réparation. Mais la Chine voudra-t-elle nous donner satisfaction ? Et, si elle ne le fait pas, a-t-on réfléchi à quelles conséquences, à quelles aventures nous entrainerait une guerre ouverte et déclarée avec elle ?

Voilà tout autant de questions que nous ne nous contentons de poser aujourd'hui. Nous avons bien souvent montré les dangers de la politique téméraire de M. Jules Ferry. L'événement vient malheureusement justifier nos craintes.

Faut-il croire que M. Waldeck-Rousseau veut rendre à M. Ferry la monnaie de sa pièce. Dans les affaires de Corse, M. Ferry s'était vu visiblement à l'écart, tâchant de faire peur et exaltant des scandales dévorés. Cette fois, M. Waldeck-Rousseau paraît vouloir également faire peser sur M. Jules Ferry seul la responsabilité des sottises commises dans les négociations. Peut-être même est-ce là le secret de l'attitude prise par Paris et par la République française. Touchante union du cabinet.

Pendant que le ministère est abandonné par ses officieux eux-mêmes dans l'affaire de l'arrangement anglo-français, le Journal des Débats pousse son attaque chaque jour plus vivement. Cette attitude de l'organe de M. Léon Say est assez méconnaissable, et l'on voit le signe du très vil mécontentement que la capitulation de M. Jules Ferry a produit dans certaines régions de la haute banque.

On prévoit que la Chambre acceptera la loi établissant le divorce telle qu'elle vient d'être votée par le Sénat. En introduisant dans cette loi de nouveaux amendements, la Chambre craindrait d'en retarder la promulgation. On se rappelle que les principales modifications faites par le Sénat sont : la suppression du divorce par consentement mutuel, l'interdiction de rendre compte des pécunés en divorce, l'augmentation des formalités pour transformer en divorce la sépara-

ration de corps. Les nouvelles ministérielles assurent que M. Grévy, désireux de compléter à la Chambre, promulguera la loi sans délai.

La Chambre des députés a-t-elle su ce qu'elle faisait lorsqu'elle a voté un article de la loi du divorce ainsi conçu : « Art. 296. — La femme divorcée ne pourra se remarier que dix mois après que le mariage sera devenu définitif ? » (Journal officiel, page 4108.)

REPONSE DU PRINCE VICTOR

Le Figaro a reçu communication de la lettre suivante :
Paris, le 26 juin 1884.
Mon cher monsieur Jolibois,
Il y a quelque chose qui m'est plus pénible que de subir l'injustice : c'est l'obligation où je suis placé de me défendre publiquement. Vous qui m'avez prêté, dans ces circonstances difficiles, un concours dont je tiens à vous remercier, vous savez pour quelles raisons j'ai pris la résolution qui m'est si amèrement reprochée.

C'est après de mûres réflexions que j'ai dû quitter la maison de mon père, malgré le profond respect dont je n'entends pas me départir envers lui. J'ai le droit de penser librement. J'ai pour seule ligne de conduite celle qui nous a été léguée par l'empereur Napoléon Ier et par l'empereur Napoléon III. Je l'ai dit, d'ailleurs, dans une récente occasion, en recevant un témoignage public de sympathie qui m'était adressé.

Ce grand héritage qui nous a été transmis, à moi père et à moi, à moi après lui, je le garderai intact, car, sans la tradition napoléonienne, je n'ai rien de raison d'être.

J'ai écrit la lettre de Moncalieri, c'est vrai ; mais j'ai le sentiment de n'avoir pas manqué à la parole donnée sous des conditions qui n'ont pas été tenues. Je ne pourrais consentir à participer à des actes contraires à mes convictions politiques et à ma foi.

Quant à mon honneur, j'en suis le meilleur gardien ; j'en ai souci plus que personne, et ma conscience ne me reproche rien. Quant à moi, j'ai résolu de me soustraire à des solidarités compromettantes.

Je vous donne ces explications pour vous et pour mes amis, bien décidé à ne plus répondre à de nouvelles attaques et à garder désormais le silence que ma situation commande.

Croyez, mon cher monsieur Jolibois, à mes sentiments affectueux.
Victor NAPOLÉON.

LES RESPONSABILITES
Dans le rapport sur le choléra, lu hier à l'Académie des sciences par M. le docteur Fauvel, nous relevons la phrase suivante :
« Tous les faits qui sont venus à ma connaissance prouvent, à mon avis, que l'épidémie de Toulon n'est pas le choléra asiatique, mais le choléra sporadique ; elle est née de circonstances locales ; elle s'est développée au milieu de 25.000 hommes de troupes agglomérées sur des navires ou dans des casernes, avec des conditions hygiéniques déplorablement faibles.

Ainsi, la maladie, qu'elle soit locale ou épidémique, ce qu'on ignore encore à cette heure, a pour cause « les conditions hygiéniques déplorablement faibles » dans lesquelles on a aggloméré vingt-cinq mille hommes de troupes à Toulon.

NOUVELLES DU JOUR

Paris, 26 juin

Le Saint-Siège et M. Ferry
La Défense publie la dépêche suivante, qui lui est adressée de Rome en date du 25 juin :
« Le vote de la loi sur le divorce, télégraphié au Vatican, a produit une très fâcheuse impression sur le Saint-Père.

Il n'est pas impossible qu'après l'adoption définitive de cette loi le Saint-Siège publie une note de protestation contre cette nouvelle attitude portée au dogme catholique.

Le général Bourbaki
L'Agence Havas nous communique au dernier moment la dépêche suivante :
Paris, 26 juin, 5 h. soir.
« Arrivé le 27, à 4 h. 35 mat. occupant Lang-Son a duré deux jours. Au bout de la deuxième journée, nous avions 40 tués et 33 blessés. Deux vapeurs sont partis d'Hanoi pour chercher les blessés. Le général de Négrier, avec les renforts, a rejoint la colonne à deux kilomètres en arrière de Bac-Lé. Il attend des instructions. Les généraux Yuong-Ly et Hong sont avec dix mille réguliers chinois entre Lang-Son et Bac-Lé.

LES MISSIONNAIRES ET M. DE BRAZZA
On remarquait, mercredi, dans les couloirs du Palais-Bourbon, la présence d'un jeune missionnaire de l'ordre des Saint-Esprit, M. Bichet, qui, M. Turquet, député de l'Aisne, venait de conduire au ministère des affaires étrangères.

Le P. Bichet, qui a suivi M. de Brazza dans ses expéditions au Congo, a donné d'intéressants renseignements sur la situation actuelle de la mission catholique française.

Le P. Bichet a amené avec lui, à Paris, un des enfants, âgé de treize ans et fort intelligent.

M. de Bismarck et la France
M. de Bismarck, au cours de la discussion, au Reichstag, au sujet de l'émigration allemande, a prononcé les paroles suivantes :

« Depuis quarante ans, la France, sous les différents gouvernements, a conservé à l'Allemagne sa confiance. Nos relations avec le gouvernement français sont actuellement aussi intimes et aussi amicales qu'avec n'importe quel autre pays. La confiance la plus entière, basée sur la bonne foi, est réciproque et existe entre les deux pays. Je me réjouis de trouver ici l'occasion de mentionner ce fait.

L'attaque de Lang-Son
L'attention, un instant détournée des affaires de Chine et du Tonkin par les événements qui se passent en Europe ou à nos portes, a été brusquement réveillée par un de ces incidents dont l'Orient est coutumier. La surprise a été vive en apprenant que la Chine avait violé la convention signée le 11 mai et qu'elle avait annoncé l'évacuation de Lang-Son, nos troupes

ont été brusquement assaillies devant cette place.

Le Temps publie la note suivante relative à cette agression :
« L'ambassade de Chine, le colonel Tehing-Ki-Tong, chargé d'affaires, a reçu la nouvelle du combat de Langson par la dépêche de l'agence Havas. Il a télégraphié de suite en Chine pour avoir des renseignements précis.

Le choléra à Toulon
M. Rouvier a la parole pour une question au ministre du commerce, relativement aux cas de choléra signalés à Toulon et qui ont vivement ému le public.

Le choléra à Toulon
M. Rouvier a la parole pour une question au ministre du commerce, relativement aux cas de choléra signalés à Toulon et qui ont vivement ému le public.

LES MESURES DE SUEZ
Le nombre des cas survenus hier dans la population militaire a été de 14.

LES MESURES DE SUEZ
Le nombre des cas survenus hier dans la population militaire a été de 14.

LES MESURES DE SUEZ
Le nombre des cas survenus hier dans la population militaire a été de 14.

LES MESURES DE SUEZ
Le nombre des cas survenus hier dans la population militaire a été de 14.

LES MESURES DE SUEZ
Le nombre des cas survenus hier dans la population militaire a été de 14.

LES MESURES DE SUEZ
Le nombre des cas survenus hier dans la population militaire a été de 14.

Questionnée à la Chambre sur la nature et la marche du choléra, M. Hérisson s'est retranché derrière l'opinion des délégués ministériels à Toulon. Il a déclaré, en outre, que toutes les mesures étaient prises pour s'opposer aux progrès de l'épidémie.

D'une dépêche adressée au Temps, il résulte que les cas signalés jusqu'à ce jour ont les uns le caractère du choléra asiatique parialement caractérisé, tandis que les autres seraient des cas de choléra sporadique.

Mais, de l'avis général, la décroissance signalée ne doit pas empêcher de redouter la continuation et la recrudescence de l'épidémie. Il sera impossible de se prononcer en toute certitude avant le 10 juillet.

CHAMBRE DES DEPUTES
(Des nos correspondants particuliers par FIL SPÉCIAL)
Séance du 26 juin 1884
Présidence de M. BRISSON
La séance est ouverte à 2 heures.

Le choléra à Toulon
M. Rouvier a la parole pour une question au ministre du commerce, relativement aux cas de choléra signalés à Toulon et qui ont vivement ému le public.

Le choléra à Toulon
M. Rouvier a la parole pour une question au ministre du commerce, relativement aux cas de choléra signalés à Toulon et qui ont vivement ému le public.

Le choléra à Toulon
M. Rouvier a la parole pour une question au ministre du commerce, relativement aux cas de choléra signalés à Toulon et qui ont vivement ému le public.

Le choléra à Toulon
M. Rouvier a la parole pour une question au ministre du commerce, relativement aux cas de choléra signalés à Toulon et qui ont vivement ému le public.

Le choléra à Toulon
M. Rouvier a la parole pour une question au ministre du commerce, relativement aux cas de choléra signalés à Toulon et qui ont vivement ému le public.

Le choléra à Toulon
M. Rouvier a la parole pour une question au ministre du commerce, relativement aux cas de choléra signalés à Toulon et qui ont vivement ému le public.

M. Frenpel déclare qu'il ne saurait approuver le caractère et l'attitude du gouvernement dans la question d'Égypte. Il prétend que les concessions n'ont été réciproques ; la France a tout cédé et n'a rien obtenu. Il reproche au cabinet de se lier d'avance les mains en s'engageant à ne pas intervenir en Égypte, même s'il s'agit du canal de Suez.

Le gouvernement cède à l'Angleterre la clef des colonies de l'extrême-Orient et de Madagascar. Les Anglais seront toujours maîtres de tous les événements qui empêcheront l'évacuation promise au bout de 3 ans. C'est un rôle de dupe que nous jouons. Si le gouvernement se présentait à la conférence avec de pareils engagements, il trahirait l'honneur de France. (Applaudissements.)

M. Charmaux croit que nous avons fait trop de concessions. Il exprime un doute sur la limitation de l'occupation anglaise. Il conteste que les pouvoirs de la conférence soient au moment où la convention sera définitivement connue. C'est dans cet ordre d'idées, dit-il, que je demande à la Chambre de voter un ordre du jour pur et simple. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. Ferry répond qu'un ordre du jour pur et simple serait un ordre du jour de demi-confiance.

M. Charmaux proteste. M. Ferry déclare que, quand l'accord sera conclu, le gouvernement s'en rapportera à la Chambre, qui pourra approuver ou blâmer, mais jusqu'à là, le gouvernement a besoin de la confiance de la Chambre, sans laquelle il serait diminué devant la conférence. Les Anglais agissent autrement. Ils n'ont porté le mal sur aucun autre point des environs.

Les délégués déclarent que toutes les mesures propres à enrayer le mal ont été prises avec le plus grand zèle par les autorités et les populations. Ces rapports ont été communiqués au docteur Fauvel, si compétent en cette matière. Ce savant est d'accord avec les délégués pour considérer que l'épidémie de Toulon n'est pas le choléra asiatique. La municipalité de Toulon a fait son devoir avec un zèle au-dessus de tout éloge.

Le gouvernement a pris, de son côté, toutes les mesures pour empêcher le choléra de se propager. Il n'a rien négligé pour empêcher l'exportation de la maladie. Les mesures exceptionnelles deviennent nécessaires, le gouvernement y pourvoira sans hésitation.

Violation du traité de Tien-Tsin
M. Ténoc adresse une question à M. le ministre des affaires étrangères. Il demande si le traité de Tien-Tsin n'a pas été violé.

M. Delafosse développe son interpellation. Il dit que, devant les concessions insignifiantes de l'Angleterre, le gouvernement français n'a rien fait. Il demande si le gouvernement n'a rien fait pour empêcher l'évacuation de la Chine et du Tonkin.

M. Jules Ferry répond que le général Millot, par une dépêche, a confirmé la nouvelle de cette agression. Nos troupes ont subi des pertes assez sérieuses ; elles ont eu 7 tués et 42 blessés. Elles ont gardé leurs positions, et les ennemis ont été envoyés avec le général de Négrier. Le gouvernement a pris les mesures que commande le respect du traité. Des explications ont été demandées à Pékin, et l'amiral Courbet a reçu l'ordre, avec deux divisions de l'escadre, de se diriger vers le nord. (Très bien.)

LES AFFAIRES D'EGYPTE
L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Delafosse sur les affaires d'Égypte. M. Delafosse développe son interpellation. Il dit que, devant les concessions insignifiantes de l'Angleterre, le gouvernement français n'a rien fait. Il demande si le gouvernement n'a rien fait pour empêcher l'évacuation de la Chine et du Tonkin.

M. Jules Ferry répond que le général Millot, par une dépêche, a confirmé la nouvelle de cette agression. Nos troupes ont subi des pertes assez sérieuses ; elles ont eu 7 tués et 42 blessés. Elles ont gardé leurs positions, et les ennemis ont été envoyés avec le général de Négrier. Le gouvernement a pris les mesures que commande le respect du traité. Des explications ont été demandées à Pékin, et l'amiral Courbet a reçu l'ordre, avec deux divisions de l'escadre, de se diriger vers le nord. (Très bien.)

LES AFFAIRES D'EGYPTE
L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Delafosse sur les affaires d'Égypte. M. Delafosse développe son interpellation. Il dit que, devant les concessions insignifiantes de l'Angleterre, le gouvernement français n'a rien fait. Il demande si le gouvernement n'a rien fait pour empêcher l'évacuation de la Chine et du Tonkin.